

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6045**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités juridiques spécialité Agent de recherches privées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHES UNIMES, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Nîmes, Recteur de l'académie, Recteur de l'académie, Directeur du Centre universitaire de formation et de recherches UNIMES

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel recherche et collecte l'information dans un cadre général. Il effectue des enquêtes privées destinées à permettre l'administration de la preuve devant la justice dans le cadre de la réparation d'un préjudice. Il recherche des personnes disparues sans qu'il y ait obligatoirement présomption de délit, de crime ou d'accident.

Il effectue des contrôles permettant de prévenir ou déjouer les tentatives d'escroquerie ou d'abus de confiance subis par des particuliers ou des sociétés. Il mène des interventions et démarches spécifiques ayant pour objet la lutte anti-contrefaçon et le contre-espionnage industriel. Il assure une action de prévention ayant trait à la sécurité pour les entreprises et les organismes financiers. Il réalise des contre-enquêtes représentant un dernier recours pour les justiciables.

Il rédige des rapports de synthèse ou de vacations et des notes d'informations. Il gère son agence aussi bien en termes de réception, conseil et assistance des clients que de marketing et comptabilité.

Il a les compétences nécessaires pour conseiller et assister les mandants, collecter, analyser et produire des informations, rechercher des personnes, des documents, des éléments de preuves, effectuer des prises de vue et établir des stratégies, effectuer des préparations de constats, recueillir des témoignages, reconstituer les faits, récolter des indices matériels, effectuer des auditions, rédiger des rapports et des notes d'information et administrer les éléments de preuve en justice.

Il maîtrise les techniques de questionnement, de surveillance, de filature, d'investigation et le cadre juridique et déontologique de son activité

Il est apte à mettre en œuvre des moyens matériels et humains et à gérer son agence.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de : - Directeur d'agence

- Collaborateur indépendant

- Enquêteur salarié

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1502 : Contrôle et inspection des Affaires Sociales

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Environnement juridique des agents de recherches

Caractéristiques du métier d'agent de recherches

Techniques du métier d'agent de recherches

Compléments au métier d'agent de recherches

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 18/07/2007

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.unimes.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**